

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 24 janvier 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-quatre janvier à 20 heures 30

Date de la convocation : 17/01/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(e) s excusé (e)s : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE

Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n° 01-2020

### Construction d'un multiservices : approbation de l'opération et du plan prévisionnel de l'opération

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un multiservices dans le village de Montlaur.

Depuis 2018 la gérante de l'épicerie a cessé son activité et loue provisoirement son local dans l'attente d'une nouvelle solution.

Ce commerce de proximité situé au cœur du village de Montlaur est vital pour le maintien de la vie économique et sociale de la commune.

Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment d'une surface de 177 m<sup>2</sup> à Montlaur sur une parcelle qui appartient à la commune située au cœur du village de Montlaur. Mme Rouquette Sylvie, architecte est maître d'œuvre de l'opération.

Le coût prévisionnel total HT de l'opération s'élèverait à : 456 534.16 € (travaux 350 000 € ; Frais annexes 44 601.48 € ; Equipement d'un générateur photovoltaïque 18 000 € ; Equipements-imprévus 43 932.68 €)

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

	Assiette éligible*ou Masse subventionnable en € HT	Montant d'aide sollicitée en €	% d'intervention
Etat- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	418 804.09	146 581.43 *	35,00 %
Région	418 804.09	80 000,00	19,10 %
Département	418 804.09	25 000,00	6.00%
Fds de concours CC Monts rance et Rougier	418 804.09	30 000,00	7,20 %
<b>Total</b>	<b>418 804.09</b>	<b>281 581,43</b>	<b>67,30 %</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>418 804.09</b>	<b>137 222,66</b>	<b>32,70 %</b>

\*(+ 5 % d'imprévus- la subvention DETR pourrait aller jusqu'à 153 910.50 €)

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la construction du multiservices tel que présenté
- **De SOLLICITER** des aides financières auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région, de la Communauté de communes
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*

